



# Formulaire d'inscription Année scolaire 2015-2016

## Abonnement Annuel ODYSSEE

Valable pour des voyages illimités sur le réseau TEMPO  
durant 12 mois consécutifs

Réservé aux élèves inscrits dans un établissement public ou privé jusqu'à la Terminale

**ELEVE**  Mlle  Mr

NOM..... Fournir 2 photos d'identité

PRENOM..... Identiques et récentes

Date de Naissance .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune.....

Ligne bus utilisée :..... Arrêt montée :.....Arrêt descente :.....

### SCOLARITE : Inscription établissement année scolaire 2015 - 2016

Lycée  Collège  Ecole

**Cachet de l'établissement scolaire**  
ou certificat de scolarité

Nom Ets Scolaire : .....

Ville Ets Scolaire: .....

Classe :..... Régime :  1/2P  EXT  INT

### 1 Je remplis les coordonnées du Représentant légal

Mme  Mr NOM.....PRENOM.....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune.....

Je refuse de recevoir par voie postale les informations commerciales de TEMPO

### 2 Pour le suivi du dossier, je renseigne un numéro de téléphone du Représentant légal

N° Tél.....N° Mobile .....  J'accepte de recevoir des informations TEMPO par SMS

### 3 J'indique l'adresse e-mail du Représentant légal, je recevrai donc par voie électronique des informations commerciales uniquement du réseau TEMPO (1 fois par mois maximum)

Courriel.....@.....

## SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REPRESENTANT LEGAL AU DOS

PARTIE RESERVEE - NE RIEN INSCRIRE

Début Abonnement :.....Fin Abonnement : ..... Carte N°.....Délivrée le.....

Règlement..... ESP  CH  CB  Facturation :

Les informations qui vous concernent sont destinées exclusivement à Keolis Agen, opérateur du réseau TEMPO.  
Ces informations ne seront pas communiquées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent  
(art.34 de la loi « Informatiques et Libertés ». Pour l'exercer, adressez-vous à Keolis Agen – Service Marketing – Z.I. de Laville – 47240 Bon-Encontre.  
Votre photo sera conservée dans le dossier informatique client Keolis Agen car, en cas de perte, son remplacement sera facilité.  
Votre adresse e-mail sera conservée afin de vous communiquer des informations concernant votre abonnement.  
Vous pouvez néanmoins demander que votre photo ou votre adresse e-mail ne soient pas gardées, en cochant les cases ci-dessous.  
Si vous ne souhaitez pas que Keolis Agen conserve votre photo dans votre dossier informatique, cochez



## CHARTE DE BONNE CONDUITE et CONSIGNES DE SECURITE

Le temps du voyage est un temps partagé. A bord et aux abords du véhicule, adopter une conduite responsable, c'est respecter le conducteur, les autres voyageurs, le personnel d'exploitation et le matériel mis à votre service.

### Chaque voyageur s'engage à :

- Porter le gilet jaune sur les trajets entre domicile ↔ arrêt bus ↔ établissement scolaire
- Ne pas chahuter ou provoquer des bousculades au point d'arrêt
- Attendre l'arrêt complet du véhicule avant de monter ou descendre
- Présenter sa carte d'abonnement au conducteur à chaque montée à bord du bus et lors de toute réquisition d'un agent assermenté, ou acheter un ticket en cas d'oubli ou d'absence du titre de transport.
- Boucler sa ceinture de sécurité si le véhicule en est équipé
- Ne pas provoquer de chahut durant le trajet, vis-à-vis des autres voyageurs ou du conducteur ou de tout agent représentant la société
- Ne pas jeter de papiers, détritrus ou journaux de toutes sortes dans le véhicule
- Attendre le départ et l'éloignement du véhicule afin que la visibilité soit dégagée pour s'engager sur la chaussée

### Le non-respect de ces obligations entraîne l'envoi par courrier d'une lettre d'avertissement avec copie à l'Agglomération d'Agen ainsi qu'au chef d'établissement scolaire

- Ne pas fumer à bord d'un véhicule, ne pas utiliser des allumettes ou un briquet
- Ne pas porter sur soi des objets dangereux ou substances illicites
- Ne pas utiliser sans motif le marteau brise-vitre, le système de décompression des portes
- Ne pas toucher avant l'arrêt complet du véhicule, les poignées, serrures, dispositifs d'ouverture des portes ainsi que issues de secours
- Ne pas proférer des injures envers le conducteur, le contrôleur, tout agent de la société de transport ou tout autre voyageur
- Ne pas dégrader du matériel par des tags, rayures, déchirures ou arrachements
- Ne pas utiliser de manière intempestive un appareil sonore à bord du véhicule

### Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion temporaire du transport pour une durée d'une semaine à un mois selon la gravité des faits qui seront jugés par une commission de discipline. Est également passible d'une telle sanction, tout voyageur ayant reçu une lettre d'avertissement.

- Ne pas porter de coup contre un autre voyageur, le conducteur ou tout autre représentant de la société exploitante
- Ne pas jeter d'objets visant d'autres passagers, lancés sur la chaussée ou visant le véhicule
- Ne pas réitérer une faute ayant préalablement entraînée une exclusion temporaire

### Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion définitive du transport . Les faits seront jugés par la Commission de Discipline.

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_

- atteste sur l'honneur les renseignements figurant au recto de ce formulaire
- déclare avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite et des consignes de sécurité mentionnées ci-dessus
- m'engage à les porter à la connaissance de mon enfant

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature obligatoire du représentant légal

